

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vicky Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ec15ea77bf761129c5ef49c3>

Date d'obtention : 2021-05-14 16:11:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

À partir du moment où j'ai l'information qu'une photo intime d'un/un élève de mon école circule dans un appareil électronique;

- Il est important de remplir une grille avec chaque élève impliqué dans l'événement, y compris ceux qui ont vu la photo;
- Confisquer l'appareil, mettre dans un sac, les appareils pouvant contenir cette dite photo afin d'éliminer la propagation;
- Ne jamais regarder la photo, même si le jeune veut la montrer. Seulement répondre aux questions dans la grille à cet effet;
- Déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif;
- Lorsque toutes les interventions sont terminées, informer la policière-éducatrice de notre école;
- Informer les parents de tous les élèves impliqués dans la situation;
- Être très rassurant vis-à-vis la victime ainsi que ses parents;

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situations m'ont permis d'apprendre encore plusieurs choses;

En plus des étapes mentionnées ci-haut, cela m'a aussi permis de clarifier :

- Lors de la non-collaboration de la victime ou de celui qui a la photo en sa possession, contacter le Service de police immédiatement;
- Ne pas remplir de Grille avec un jeune qui a commis un acte Malveillant, MAIS tout de même lui confisquer son cellulaire;
- Si la demande vient d'un parent, le diriger vers le Service de Police puisqu'il n'a pas de répercussion en milieu scolaire. J'aurais eu tendance, avant la formation, d'intervenir quand même.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer la nature de l'événement n'est pas évident, car cela peut être gênant pour la victime, mais de même que la personne qui a l'image en sa possession. La décrire, même en ne donnant pas de détail, peut être un peu malaisant. Amasser l'information de la victime n'est pas évident, elle est parfois consciente qu'elle a fait une erreur et commis un geste impulsif. D'où l'importance de créer un accueil chaleureux et rassurant.